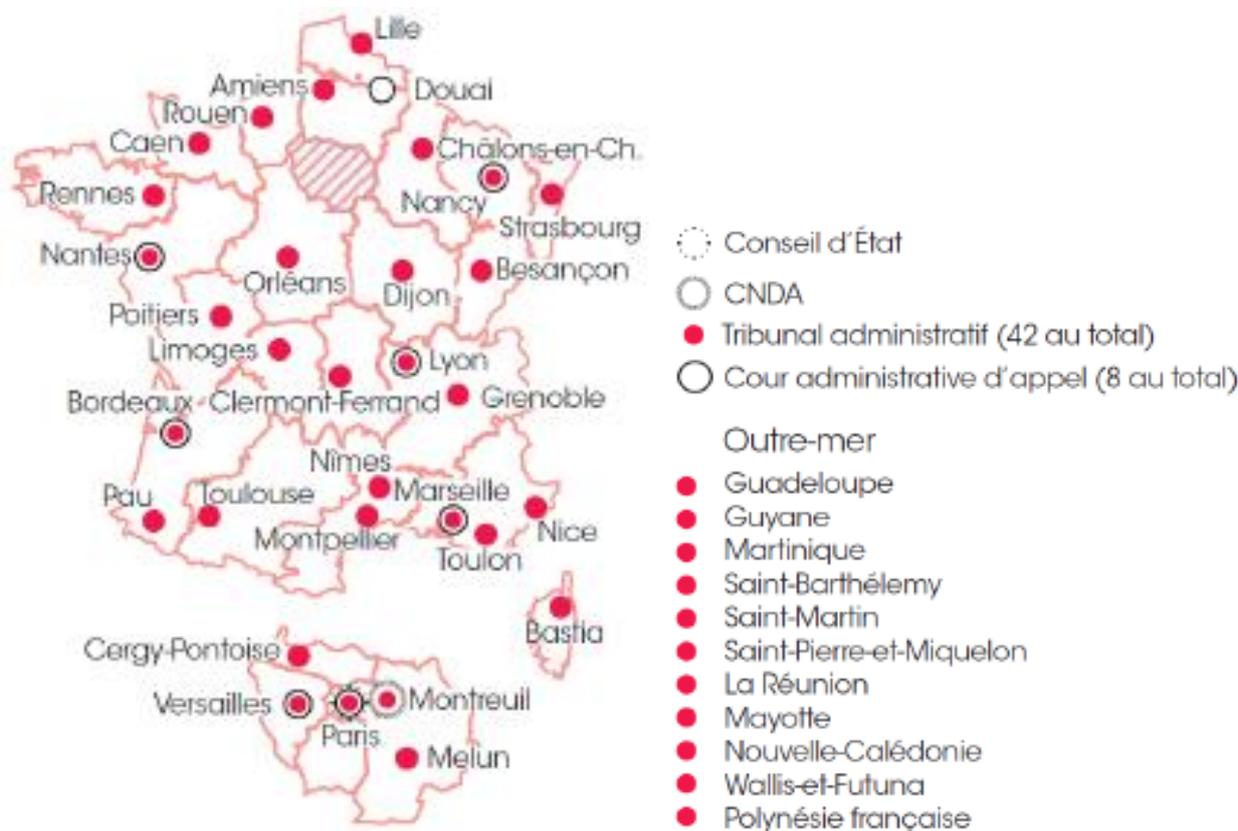


Réunie le mercredi 29 novembre 2017, sous la présidence de M. Philippe Bas, président, la commission des lois a examiné, sur le rapport pour avis de M. Patrick Kanner, **les crédits alloués par le projet de loi de finances pour 2018 aux juridictions administratives et aux juridictions financières, au sein de la mission « Conseil et contrôle de l'État ».**

Le rapporteur a tout d'abord observé que les moyens alloués par le projet de loi de finances pour 2018 à ces deux programmes étaient **en progression**, mais que cette **situation, privilégiée en apparence, était trompeuse.**

Certes, les **juridictions administratives** bénéficient d'une hausse de crédits de 3 % et d'une augmentation de leur plafond d'emplois de 54 équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Carte des juridictions administratives



Évolution des crédits par titre et catégorie
(en millions d'euros)

	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
	Ouverts en 2017	Demandés pour 2018	Progression (millions d'euros)	Progression (%)	Ouverts en 2017	Demandés pour 2018	Progression (millions d'euros)	Progression (%)
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	411,8	420,8	+ 9,0	+ 2,2 %	395,0	406,7	+ 11,7	+ 3,0 %
Titre 2 – Dépenses de personnel	330,5	338,1	+ 7,6	+ 2,3 %	330,5	338,1	+ 7,6	+ 2,3 %
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	69,4	74,0	+ 4,6	+ 6,6 %	57,1	60,6	+ 3,5	+ 6,1 %
Titre 5 – Dépenses d'investissement	11,9	8,8	- 3,1	- 26,1 %	7,3	8,0	+ 0,7	+ 9,6 %
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	-	-	0	0	-	-

Source : commission des lois à partir du projet annuel de performances pour 2018

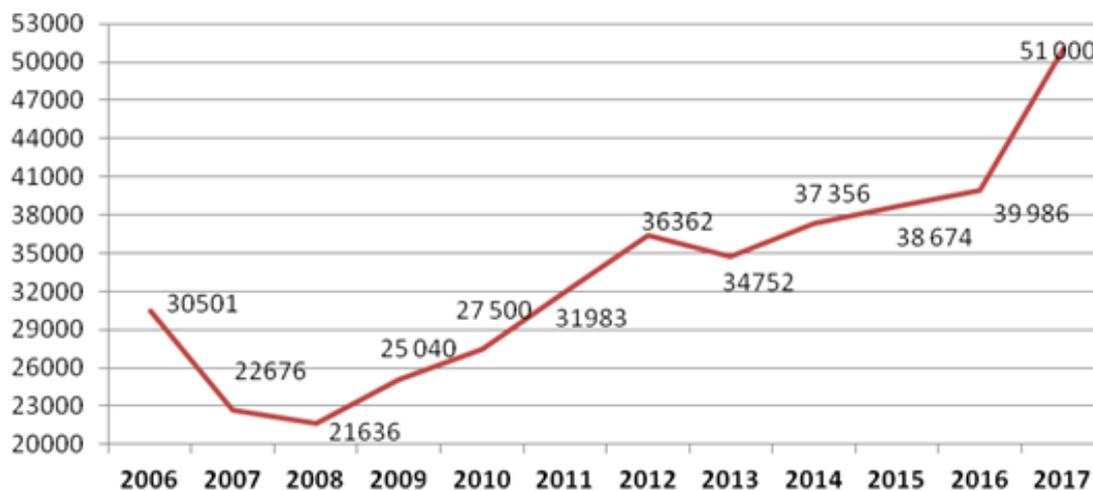
Plafond d'emplois
(en ETPT)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	PLF 2018
3 655	3 713	3 738	3 784	3 819	3 899	3 953

Source : projets annuels de performances

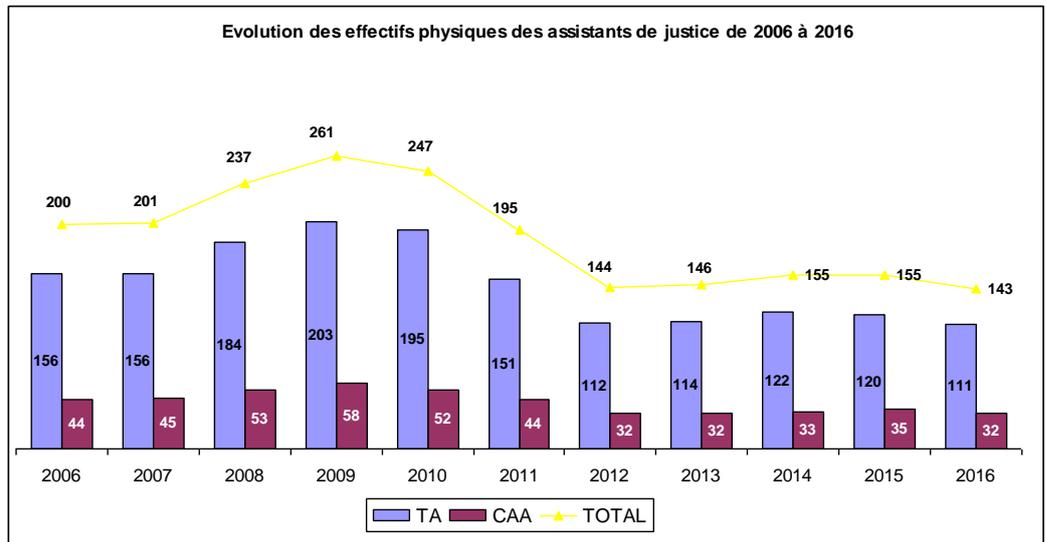
Mais ces moyens supplémentaires sont en réalité destinés principalement à **renforcer les effectifs de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**, qui fait face à une hausse importante du nombre des affaires enregistrées.

Progression des affaires enregistrées par la CNDA



Source : services de la CNDA

Pour faire face à la progression des contentieux de masse et à la dévolution de nouvelles compétences par le législateur, à moyens constants, le rapporteur a rappelé que les **juridictions administratives avaient engagé de nombreuses réformes de procédure** (développement des téléprocédures, multiplication des procédures à juge unique, encouragement de la médiation ou création d'une action collective destinée au traitement des contentieux sériels). Il a considéré qu'il serait **difficile d'aller au-delà sans porter atteinte à la qualité des décisions de justice rendues**. Il a donc proposé **d'autres pistes d'amélioration** comme l'engagement d'une réflexion portant sur **le contrôle de l'attribution de l'aide juridictionnelle, au regard de la recevabilité et du bien-fondé du dossier, ou le renforcement du statut des assistants de justice, sur le modèle des juristes assistants** qui interviennent auprès des magistrats judiciaires.



Source : services du Conseil d'État

Quant aux **juridictions financières**, la hausse de 1,9 % de leurs crédits est **à peine suffisante pour atteindre le plafond d'emplois ouvert**, 1 840 ETPT, stable depuis 2010.

Carte des chambres régionales et territoriales des comptes



Source : Cour des comptes

Évolution des crédits du programme 164
« Cour des comptes et autres juridictions financières »

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
	LFI 2017	PLF 2018	Progression (en millions d'euros)	Progression (en %)	LFI 2017	PLF 2018	Progression (en millions d'euros)	Progression (en %)
TOTAL	219,3	219,5	+ 0,2	+ 0,1 %	214,1	218,1	+ 4,0	+ 1,9 %
Titre 2. Dépenses de personnel	188,5	192,8	+ 4,3	+ 2,3 %	188,5	192,8	+ 4,3	+ 2,3 %
Autres titres	30,8	26,8	- 4,0	- 13,0 %	25,6	25,3	- 0,3	- 1,2 %
Dont titre 3. Dépenses de fonctionnement	29,7	25,7	- 3,9	- 13,5 %	24,5	24,3	- 0,2	- 0,8 %
Dont titre 5. Dépenses d'investissement	1,1	1,0	- 0,1	- 9,1 %	1,1	1,0	- 0,1	- 9,1 %
Dont titre 6. Dépenses d'intervention	0,1	0,1	0,0	0,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0 %

Source : commission des lois à partir des données du projet annuel de performances 2018

Évolution des catégories d'emplois du programme 164
(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé 2014	Plafond autorisé 2015	Plafond autorisé pour 2016	Plafond autorisé pour 2017	Plafond demandé pour 2018	Variation 2017/2018
Catégories A + et A	1 200	1 263	1 275	1 285	1 295	+ 10
Catégorie B	350	317	311	305	303	- 2
Catégorie C	290	260	254	250	242	- 8
TOTAL	1 840	1 840	1 840	1 840	1 840	0

Source : services de la Cour des comptes

Le rapporteur a souligné que les juridictions financières assumaient des **missions toujours plus nombreuses, parfois au détriment de leurs compétences traditionnelles**, et avaient désormais **un véritable rôle d'accompagnement des collectivités territoriales**, rendant nécessaire l'adaptation de leurs outils de travail. Ainsi, il lui est apparu **pertinent de leur permettre de contrôler des politiques locales thématiques** qui font intervenir une pluralité d'entités différentes.

Enfin, il a considéré qu'**aucune nouvelle compétence** ne devrait désormais être confiée aux juridictions administratives ou aux juridictions financières **sans une évaluation sérieuse de son impact sur l'activité de ces juridictions et sans l'allocation de moyens suffisants**, sous peine de mettre en péril leur fonctionnement.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission des lois a émis un **avis favorable à l'adoption des crédits** des programmes « Conseil d'État et autres juridictions administratives » et « Cour des comptes et autres juridictions financières » rattachés à la mission « Conseil et contrôle de l'État » inscrits au projet de loi de finances pour 2018.



Lien vers le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a17-114-4/a17-114-4.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37